

□ Entrée par équivalence

Une demande d'entrée en équivalence peut être présentée à l'ENSAVT par des candidats diplômés, poursuivant des études dans l'enseignement supérieur ou justifiant d'une expérience professionnelle significative, ayant un rapport avec les études en architecture.

Les demandes sont examinées par une commission compétente.

Attention, la demande d'entrée en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle ne peut être effectuée que par des candidats titulaires ou en cours d'obtention d'un diplôme de niveau Licence (Bac +3).

Calendrier

- 15 mars 2017 : date limite de retour du dossier
- 19 avril 2017 : commission de sélection des dossiers
- 13 mai 2017 : entretien de motivation pour les candidats présélectionnés par la commission

Dossier

Le dossier devra comporter obligatoirement l'ensemble des pièces justificatives demandées

[+ télécharger le dossier de préinscription ici.](#)

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Candidats étrangers

Voir procédure « [étudiants étrangers](#) »